BURKINA FASO

Décret n° 2011-237/PRES/PM portant composition du Gouvernement.

Unité - Progrès - Justice

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre;

DECRETE

ARTICLE 1: Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

- 01. Ministre d'Etat, Ministre chargé des relations avec le Parlement et des Réformes politiques

 Monsieur Bongnessan Arsène YE
- 02. Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale Monsieur Yipènè Djibrill BASSOLE
- 3. Ministre de l'Economie et des Finances Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA
- Monsieur Laurent SEDEGO

 04. Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique
 Monsieur Laurent SEDEGO
- O5. Ministre des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique Monsieur Gilbert G. Noël OUEDRAOGO
- 96. Ministre de la Justice, de la Promotion des Droits Humains, Garde des Sceaux
 Monsieur Jérôme TRAORE

*	07. Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Monsieur Jérôme BOUGOUMA
4	08. Ministre des Mines, des Carrières et de l'Energie Monsieur Lamoussa Salif KABORE
*	09. Ministre de la Culture et du Tourisme Monsieur Baba HAMA
>	10. Ministre de la Communication, Porte parole du Gouvernement Monsieur Alain Edouard TRAORE
÷	11. Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme Monsieur Yacouba BARRY
M	12. Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat Monsieur Patiendé Arthur KAFANDO
×	13. Ministre des Infrastructures et du Désenclavement Monsieur Jean Bertin OUEDRAOGO
Ą	14. Ministre de la Santé Monsieur Adama TRAORE
*	15. Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur Monsieur Albert OUEDRAOGO
d	16. Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Monsieur Gnissa Isaïe KONATE
ð	17. Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation Madame Koumba BOLY/BARRY
÷	18. Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale Monsieur Soungalo Appolinaire OUATTARA
×	19. Ministre de l'Environnement et du Développement Durable Monsieur Jean KOULIDIATI
f	20. Ministre de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi Monsieur Achille Marie Joseph TAPSOBA
if	21. Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale Madame Clémence TRAORE/SOME

- 22. Ministre des Ressources Animales Monsieur Jérémy Tanga OUEDRAOGO
- 23. Ministre de la Promotion de la Femme Madame Nestorine SANGARE/COMPAORE
- 24. Ministre des Sports et des Loisirs Monsieur Yacouba OUEDRAOGO
- 25. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Chargé de l'Agriculture

 Monsieur Abdoulaye COMBARY
- 26. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Budget Monsieur François Marie Didier ZOUNDI
- 27. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Administration
 Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, Chargé des
 Collectivités Territoriales
 Monsieur Toussaint Abel COULIBALY
- 28. Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, Chargé de la Coopération Régionale Monsieur Vincent ZAKANE
 - 29. Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, Chargé de l'Alphabétisation
 Monsieur Zakaria TIEMTORE

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 21 avril 2011

Le Premier Ministre

.)>.

Beyon Luc Adolphe TIAO

